

NOTE DE PRÉSENTATION BREVE ET SYNTHÉTIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023



MAIRIE
ÉTAMPES-SUR-MARNE

CONSEIL MUNICIPAL DU 4 AVRIL 2024

L'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune d'Étampes-sur-Marne ; elle est disponible sur le site internet de la commune : www.etampes-sur-marne.com.

I. Introduction - rappels

L'ordonnateur (le Maire) rend compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées.

À la clôture de l'exercice budgétaire, qui intervient au 31 Janvier de l'année N+1, il établit le compte administratif du budget principal ainsi que les comptes administratifs correspondant aux différents budgets annexes (CCAS par exemple).

Le compte administratif :

- Rapproche les prévisions budgétaires des réalisations effectives en dépenses (mandats) et en recettes (titres) ;
- Présente les résultats comptables de l'exercice (excédent ou déficit) ;
- Est soumis par l'ordonnateur, pour approbation, à l'assemblée délibérante qui l'arrête définitivement par un vote avant le 30 juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice.

Le compte administratif 2023 a été approuvé par le Conseil Municipal le 4 Avril 2024 (délibération n° 3-04-04-2024). Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la Mairie aux heures d'ouverture des bureaux.



II. La section de fonctionnement

Les sections de fonctionnement regroupent l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Pour notre commune :

Les recettes de fonctionnement correspondant aux sommes encaissées au titres des prestations fournies à la population (cantine, garderie), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'État, à diverses subventions. Les recettes encaissées représentent 1.263.747,09 €. Le résultat reporté de l'année 2022 était de 227.171,53 soit un montant total de recettes de 1.490.918,62 €.

Il existe trois principaux types de recettes pour une commune :

- ⇒ les impôts locaux : la commune a perçu 607.844 € en 2023,
- ⇒ les dotations versées par l'État pour un montant de 123.128 € (DGF & DSR),
- ⇒ les attributions de compensation versées par la CARCT pour un montant de 124.815 €
- ⇒ les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population pour un montant de 58.254 €

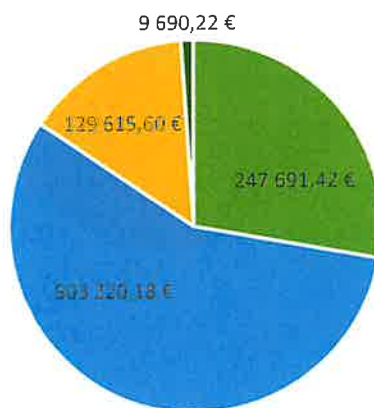
Les dépenses de fonctionnement réalisées en 2023 représentent 909.138,17 €.

Elles sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

PRESENTATION GÉNÉRALE DU BUDGET
SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES

Dépenses de fonctionnement

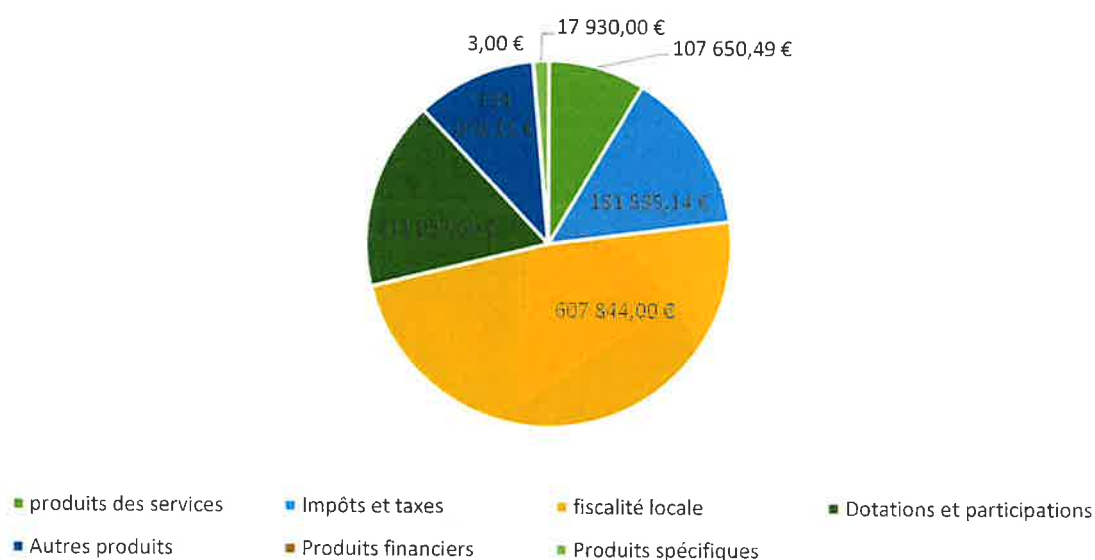
Chapitre	Libellé	Mandats émis
011	Charges à caractère général	247.691,42
012	Charges de personnel, frais assimilés	503.220,18
65	Autres charges de gestion courante	129.615,60
	<i>Total des dépenses de gestion des services</i>	<i>880.827,20</i>
66	Charges financières	9.690,22
	TOTAL DES DÉPENSES RÉELLES	890.517,42
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	18.620,75
	TOTAL DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	909.138,17



■ charges à caractère général ■ personnel ■ autres charges de gestion courante ■ charges financières

Recettes de fonctionnement

Chapitre	Libellé	Titres émis
70	Produits services, domaine et ventes div	107.650,49
73	Impôts et taxes	181.585,14
731	Fiscalité locale	607.844,00
74	Dotations et participations	211.037,60
75	Autres produits de gestion courante	134.076,11
	<i>Total des recettes de gestion des services</i>	<i>1.242.193,34</i>
76	Produits financiers	3,00
77	Produits spécifiques	17.930,00
	TOTAL DES RECETTES RÉELLES	1.260.126,34
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	3.620,75
	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	1.263.747,09



L'autofinancement

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt.

En 2023, l'excédent de fonctionnement sera de 423.885,73 € contre 227.171,53 € en 2022.

III. La section d'investissement

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

La section d'investissement regroupe :

♦ En dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de matériel, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création, le remboursement des annuités d'emprunt.

♦ En recettes : les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus. Les dotations, fonds divers et réserves ainsi que les excédents des années antérieures sont également des recettes importantes pour la commune ainsi que l'attribution du fonds de compensation de TVA.

Liste des Investissements réalisés en 2023

Opération	Objet	Montant T.T.C.
202003	La Conge (acquisition de parcelles)	19.037,98
202011	Assistance à maîtrise d'ouvrage OPAL	1.200,00
202101	Enfouissement électrique rue Nervo & Écureuils	57.656,58
202104	Emplacements réservés ER2 & ER4	3.971,52
202208	Acquisition parcelle ZB zone verte	94.928,96
202303	Acquisitions foncières + indemnité éviction (rue M. Champlon)	106.815,71
202305	Mission MOE rue des Nénuphars	2.910,00
202307	Travaux de restauration église	83.875,67
202310	MOE rue de la Cité du Parc	1.500,00
202311	Reprise concession cimetière {carré Nord Est 2}	28.800,00
202313	2 Stands (tentes)	2.974,80
202314	1 stand + poids de lestage	2.568,00
202315	Tondeuse	2.299,00
202317	Sécurisation sortie PL carrefour D1 / rue des Nénuphars	25.494,00
202318	Réaménagement rue des Nénuphars	9.837,79
202319	Poubelle canine Les Aulnes	494,95
	Total des opérations réalisées	444.364,96
1641	Emprunts en euros	67.513,54
	TOTAL DES DÉPENSES RÉELLES	511.878,50

Les restes à réaliser (RAR), déterminés à partir de la comptabilité d'engagement de la collectivité, correspondent ;

- Aux dépenses engagés (engagement juridique) non mandatées au 31 décembre de l'exercice (dont le paiement aura lieu en 2024) ;
- Aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre de recettes, donc non encaissées au 31 décembre 2023.

Ils sont intégrés dans le calcul du résultat du compte administratif, et contribuent donc à déterminer le besoin de financement de la section d'investissement. Le plus souvent, ils ne concernent que la section d'investissement. L'état des restes à réaliser est établi par l'ordonnateur (le Maire) en vue d'être annexé au compte administratif. Le solde des RAR (l'écart entre les recettes et les dépenses à venir) est donc intégré au budget primitif de l'année 2024.

Les restes à réaliser sont détaillés ci-dessous :

Opération	Article	Désignation des travaux	Dépenses TTC	Recettes	Financeurs / Désignation	Article	Opération
202303	212	Renaturation Zone Verte + ECAA	328 179,41	32 000,00	Gepu rue Nervo	458202	202205
202310	231	MOE rue de la Cité du Parc	1 500,00	116 277,00	DETR {Zone Verte}	13461	202303
				77 518,00	CARCT {Zone Verte}	13251	202303
202312	231	Poteau incendie rue de Courboin	4 400,00	38 759,00	DÉPARTEMENT {Zone Verte}	138	202303
				77 518,00	AESN {Zone Verte}	13258	202303
202316	21318	Chaudière Stade municipal	13 663,20				
				7 200,00	DETR {Reprise Concessions}	13461	202311
202318	231	Réaménagement rue des Nénuphars	57 957,09	8 000,00	CARCT {Reprise Concessions}	13251	202311
				1 460,00	DÉPARTEMENT {Poteau Incendie}	138	202312
				3 000,00	CARCT {Chaudière Stade}	13251	202316
		TOTAL	405 699,70	361 732,00			



IV. État de la dette

Le capital total restant dû au 31/12/2023 est de 313.839,23 €.

Fait à ÉTAMPES-SUR-MARNE, le 4 Avril 2024,

Le Maire,

Jean-Luc MAGNIER

